

**Département de Loire-Atlantique**  
**Arrondissement de Châteaubriant**  
**Commune de Notre-Dame-des-Landes**

**Extrait du registre des délibérations**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2016**

L'an deux mille seize, le 21 juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de NOTRE-DAME-DES-LANDES, convoqué le 15 juin 2016 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul NAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers représentés : 2

Etaient présents : Marie-Odile FOUCHER, Myrtille GOUPIL, Isabelle KHALDI-PROVOST, Caroline LECLERC, Dany LECOQ, Patrick MAILLARD Pierrick MARAIS, Nathalie MARAIS-CHARTIER, Ghyslaine MORTIER-DORIAN, Jean-Paul NAUD, Philippe OLIVIER, Laurent PAPIN, Bruno SIEBENHUNER, Jean-Yves SOUDY, Yannick TOULOUX.

Absent : Gaëtan BRARD,

Excusés : Isabelle DUGAST, Sophie HERAULT,

Pouvoirs :

Isabelle DUGAST donne pouvoir à Yannick TOULOUX pour la représenter

Sophie HERAULT donne pouvoir à Jean-Paul NAUD pour la représenter

Secrétaire : Laurent PAPIN

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2016.

Mme Caroline LECLERC ne souhaite pas approuver ce compte-rendu du fait de l'absence d'éléments échangés en cours de séance et qui ne sont pas retranscrits.

Le compte-rendu est adopté avec 16 voix pour 1 voix contre.

Ordre du jour :

- Intercommunalité : Présentation de la 2ème contribution des communes dans le cadre de l'élaboration du PLUi
- Enfance jeunesse : bilan de fonctionnement des structures (activités et budget de l'année 2015) et présentation des perspectives de l'année 2016 (activités et budget)
- Zac des Tannerettes : présentation du compte-rendu financier 2015 de Loire-Atlantique Développement -Société d'Equipement de Loire-Atlantique (LAD-SELA)
- Intercommunalité : rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres
- Finances : annulation de la délibération 2016-047 portant sur la réalisation d'un prêt crédit relais
- Urbanisme : dénomination de voiries dans la ZAC des Tannerettes
- Foncier : cessions de chemins communaux
- Assainissement : renouvellement de la Délégation de Service Public pour la gestion du réseau d'assainissement collectif des eaux usées
- Assainissement : révision de la taxe d'assainissement
- Finances : décisions modificatives sur les budgets principal et annexes de la commune
- Ressources humaines : création d'emplois (contrat aidé, saisonniers et service civique)
- Relevés de décisions
- Affaires diverses

## Intercommunalité : Présentation de la 2ème contribution des communes dans le cadre de l'élaboration du PLUi

Mme Caroline LECLERC, adjointe en charge de l'urbanisme et du développement durable présente à l'assemblée la réflexion des membres de la commission urbanisme et voirie réunis le 20 juin 2016. L'objet de cette 2<sup>ème</sup> contribution consiste à repérer sur le plan de la commune :

- Les cônes de vue à préserver
- Les entrées de villes satisfaisantes
- Les entrées de ville à améliorer
- Les lieux de transition qualitative
- Les lieux de transition brutale

Les élus ont inscrit leurs observations dans ces différents items :

### Les cônes de vue à préserver :

- Place de la paix
- Le petit bois près de l'école publique
- Le calvaire
- La minoterie rue de Nantes
- L'étang de Manille
- Les mares à lin

### Les entrées de ville satisfaisantes :

- Entrée rue de Nantes – sud de la commune

### Les entrées de ville à améliorer :

- Rue des fontaines – rte de Grandchamp
- Rte d'Héric à hauteur de St Jean
- Rte de Vigneux à hauteur de la Primaudière

### Les zones de transition qualitatives :

La rue de Nantes à hauteur de la Croix Perroche

### Les zones de transition brutales :

Entrée dans la rue Beausoleil en arrivant de la Gare

## Zac des Tannerettes : présentation du compte-rendu financier 2015 de LAD SELA

Mme LECLERC, adjointe en charge de l'urbanisme et du développement durable présente à l'assemblée le bilan financier 2015 de l'aménagement de la ZAC des Tannerettes ; bilan établi par LAD SELA.

Plan de phasage	
Secteur 1	33 lots libres de constructeur 17 logements sociaux (SAMO) 1 parcelle destinée à une maison médicale
Secteur 2.1	19 lots libres de constructeur
Secteur 2.2	17 lots libres de constructeur 14 logements sociaux (SAMO)

Secteur 3	10 lots libres de constructeur 18 terrains en convention de participation
-----------	--

## **REALISATIONS 2015**

### Secteur 1

Le dernier terrain commercialisé est réservé par la mairie de Notre-Dame-des-Landes pour la maison médicale.

### Secteur 2

Le dernier terrain restant à commercialiser du secteur 2.1 est le lot n°41. Il a été décidé de diviser ce lot en 2 terrains avec une voie d'accès en indivision entre les 2 parcelles. Il convient d'engager les travaux pour viabiliser la seconde parcelle.

### Secteur 2.2

Les travaux de finitions de cette tranche commencés à la fin de l'année 2014 se sont poursuivis en début d'année 2015.

En fonction de la conjoncture défavorable, 4 ventes ont été signées sur ce secteur sur l'année 2015.

La SAMO a finalisé en septembre 2015 la construction de 14 logements sociaux suite à la vente du terrain en fin d'année 2013.

Les travaux d'aménagement de l'impasse des Garennes ont également débuté à la fin de l'année 2015.

### Secteur 3.1

Une proposition d'aménagement du secteur 3 a été faite à la municipalité au 1<sup>er</sup> semestre 2015. Il a été décidé de fixer le prix des nouveaux terrains à 105 € HT/m<sup>2</sup>.

Une campagne de pré-commercialisation a été lancée avant l'été 2015 sur les 10 lots.

Les travaux de viabilisation ont commencé à l'automne 2015.

### **Produits**

La cession des 4 terrains : 112 485 € HT

### **Charges**

Les travaux : 90 002.00 € HT

La trésorerie de l'opération est positive à hauteur de 359 806.00 €

## **PREVISIONS 2016**

### Secteur 1

La négociation pour permettre l'implantation d'une maison médicale s'est poursuivie avec les professionnels de santé.

La cession des 3 lots créés sur la parcelle est valorisée au bilan pour un montant de 50 000.00 € HT.

Des contacts commerciaux sont en cours pour céder un premier lot aux professionnels de santé de la commune.

La municipalité a demandé à LAD SELA de prévoir l'aménagement et la viabilisation de ces 3 parcelles ainsi que la réalisation d'une voie de desserte et environ 17 places de stationnement

Une provision pour ces travaux a été inscrite pour un montant de 45 000.00 € HT.

### Secteur 2.1

Les 2 terrains issus de la division de la parcelle n°41 sont sous promesse de vente.

### Secteur 2.2

5 terrains restent à commercialiser sur cette tranche.  
En fonction du rythme de commercialisation, il est prévu en 2016 la cession de 2 lots.

Une phase importante de chantier sera réalisée en 2016 :

- Les finitions de la rue des Garennes
- L'aménagement de l'espace vert central et de la mare

La trésorerie de l'opération resterait positive à hauteur de 202 028.00 €

## **PREVISIONS 2017 ET ANNEES SUIVANTES**

### **Produits**

Il reste à commercialiser

- Les 2 lots restant du pôle santé
- 5 lots du secteur 2.2
- 4 lots du secteur 3

Certains terrains du secteur 3 sont soumis au régime de la participation. Les travaux concernant ces lots seront engagés lorsque la commercialisation des terrains de LAD SELA sera finalisée.

Le montant attendu pour les conventions de participation s'élève à 160 284.00 € HT.

### **Charges**

Les travaux de finition de la voirie débiteront une fois les habitations achevées.  
La connexion sur le rue des Fontaines sera finalisée.

Les travaux d'aménagement (tranche 3.2) débiteront une fois les négociations foncières achevées.

Le bilan en fin d'opération est équilibré avec une trésorerie égale à 0.

Mme LECLERC informe l'assemblée qu'il a été procédé à l'examen du plan de signalisation des voiries de la ZAC des Tannerettes proposé par la SELA pour sécuriser les déplacements dans ce lotissement.

Les membres de la commission proposent la réalisation d'un plateau sur le route de Granchamp-des-Fontaines à hauteur de la sortie du lotissement.

## **DECISION**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Ghyslaine MORTIER-DORIAN et Jean-Yves SOUDY)

- **APPROUVE** le compte-rendu d'activités 2015
- **APPROUVE** le bilan financier prévisionnel

Intercommunalité : rapport d'activités 2015  
de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres

M. le Maire présente le rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres.

## **DES SERVICES DE PROXIMITE**

- CULTURE : Lancement de la première saison culturelle intercommunale
- GESTION DES DÉCHETS : Vers une évolution du système de collecte
- CENTRES AQUATIQUES : Un second centre aquatique sur les rails
- CLIC : Un nouveau service pour les personnes en situation de handicap
- TRANSPORT / ÉDUCATION : Une participation active pour le lycée de Nort-sur-Erdre
- EMPLOI : Faciliter la mobilité des demandeurs d'emplois

## **AUX CÔTÉS DES ENTREPRENEURS**

- DE NOUVEAUX ESPACES : Pour investir et entreprendre
- CRÉATION D'ENTREPRISES : Un accompagnement technique et financier
- ANIMATION ÉCONOMIQUE : Aux côtés et à l'écoute des entreprises
- AIDE AU RECRUTEMENT : Une expertise au service des entreprises
- TOURISME : Un Pays pour développer l'économie du tourisme

## **AMÉNAGER NOTRE TERRITOIRE**

- URBANISME : Vers un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE : Un nouveau service mutualisé
- AGRICULTURE : Aider la remise en culture des terres en friches
- HABITAT : Premières actions du Programme Local de l'Habitat 2015-2021
- ACCESSIBILITÉ : Travailler collectivement pour un territoire accessible

## **PRÉSERVER NOTRE CADRE DE VIE**

- AGENDA 21 / PLAN CLIMAT ÉNERGIE : Le développement durable en actions
- ÉNERGIE : Vers une plateforme de rénovation énergétique
- EAU ET MILIEUX AQUATIQUES : La restauration des cours d'eau se poursuit
- ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL : Un service de conseil et d'information

## **LES MOYENS DE NOS AMBITIONS**

- FINANCES : Préserver les capacités d'investissement sans augmenter la fiscalité
- FINANCES : Recettes réelles 2015 : 28 151 k€
- FINANCES : Dépenses réelles 2015 : 25 947 k€
- FINANCEMENT DE PROJETS : Des partenariats renforcés
- MUTUALISATION : De nouvelles collaborations avec les communes
- RESSOURCES HUMAINES : Une équipe dimensionnée pour une offre de services performante

## **ANTICIPER DEMAIN**

- DE NOUVELLES COMPÉTENCES : 7 nouvelles compétences obligatoires d'ici 2020
- DE NOUVELLES COMPÉTENCES : Erdre & Gesvres au 1er janvier 2020
- ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Les études lancées pour la prise de compétence au 1er janvier 2018

Sur le plan culturel, Mme LECLERC évoque l'absence de rideaux dans nos salles qui de fait, ne sont pas adaptées pour accueillir des spectacles.

M. TOULOUX répond qu'un recensement de nos besoins a été transmis à la CCEG. La salle Cassiopée est d'ores et déjà retenue en novembre pour un spectacle dans le cadre du festival hors saison.

Sur les centres aquatiques, M. OLIVIER s'étonne qu'on puisse investir dans des structures annoncées comme déficitaires.

Mme LECLERC souligne un déficit de créneaux piscine pour la commune par rapport aux autres collectivités. Elle rappelle que les enfants ont obligation à savoir nager en 6<sup>ème</sup> et bien souvent il est

nécessaire de leur donner des cours de natation à leur entrée au collège. De plus, les enfants qui souhaitent participer aux séjours d'été axés sur des activités nautiques doivent présenter un certificat parfois difficile à obtenir du fait de leur niveau trop faible en natation.

M. SOUDY s'interroge sur les possibilités de prise en charge par la CCEG des interventions pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

M. NAUD précise que ce n'est pas dans les compétences de la CCEG. Il s'engage à ouvrir une discussion auprès du FDGDON sur ce sujet.

M. TOULOUX estime que la participation, si elle existe, relève d'une décision de la collectivité.

## **DECISION**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Ghyslaine MORTIER-DORIAN et Jean-Yves SOUDY)

- **APPROUVE** le compte-rendu d'activités 2015 de la CCEG

Finances : annulation de la délibération 2016-047  
portant sur la réalisation d'un prêt crédit relais

Par délibération n°2016-047 du 13 mai 2016, le conseil municipal a décidé la souscription d'un emprunt relais de 200 000 € auprès du Crédit mutuel pour pallier l'insuffisance temporaire de trésorerie.

Par courrier réceptionné en date du 17 juin 2016, Mme la Sous-préfète de Châteaubriant nous a fait part de ses observations qui rendent illégale la délibération adoptée :

- La légalité des convocations n'a pas été respectée,
- La liste des membres en exercice portée dans la délibération est erronée

et ce, du fait de la réception de la démission d'un conseiller municipal en date du 6 mai 2016.

Mme la Sous-préfète invite le Conseil municipal à rapporter la délibération du 13 mai 2016 et à soumettre au vote une nouvelle décision relative à la souscription du prêt relais.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 23 mai dernier, l'assemblée avait été informée que plusieurs acomptes sur subventions avaient été versés et que la demande de crédit relais votée au conseil municipal du 13 mai n'est plus utile.

De ce fait, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rapporter la délibération n° 2016-047 du 13 mai 2016.

## **DECISION**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **DECIDE** de rapporter la délibération n°2016-47 du 13 mai 2016.

## Urbanisme : dénomination de voiries dans la ZAC des Tannerettes

La commune se dotant de nouvelles voiries, la dénomination officielle est proposée par les membres de la commission urbanisme et développement durable :

NOM	Début de la voie	Fin de la voie
Impasse des fauvettes grisettes	Angle rue des engoulevants entre les lots n° 80 et N°77	Sans issue

Mme Marie-Odile FOUCHER estime que ce nom est trop long pour figurer sur les documents administratifs. Elle propose de le raccourcir et de le transformer en "impasse des fauvettes".

### **DECISION**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

POUR : 15

CONTRE : 3

ABSTENTION : 0

- **DECIDE** de créer une impasse dénommée "impasse des Fauvettes "

NOM	Début de la voie	Fin de la voie
Rue des garennes	Rue des engoulevants entre les lots n°38 et n°58	Rue de Nantes

### **DECISION**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **DECIDE** de supprimer "l'impasse des garennes" et de la transformer du fait de sa nouvelle configuration en "rue des garennes"

La commission propose également de dénommer une rue actuellement sans issue en "rue du bruant jaune".

Cette dénomination avait déjà été retenue lors d'une précédente délibération mais sur un autre secteur de la ZAC des Tannerettes. La configuration de l'aménagement ayant évolué cette dénomination n'a pas été utilisée sur le plan actuel des voiries. Mme LECLERC propose de reprendre cette dénomination sur un futur secteur d'aménagement de la ZAC. Il convient de qu'il est possible d'appliquer le terme "rue" à une impasse. La décision est donc reportée au prochain conseil municipal

## Foncier : cessions de chemins communaux

Par délibération n°2015-66 en date du 14 septembre 2015, le conseil municipal avait :

- **Constaté** la désaffectation des chemins ruraux ci-dessous indiqués
- **Décidé** le lancement de la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L 161-10 du Code rural,
- **Demandé** à Monsieur le Maire l'organisation d'une enquête publique sur ces projets.

**La Moulinière** : chemin reliant une voie communale et jouxtant les parcelles D 396, 398, 403, 404, 405, 840 et 841

**L'Epine** : chemin reliant la RD 42 à la limite des parcelles F1130, 1131, 1132, 1133, 1140 et 1141.

**La Buchère** : chemin jouxtant les parcelles H 231, 233, 234, 235, 236 et 1288

**Le Bredeloup** : chemin reliant deux voiries communales et jouxtant les parcelles K 171, 172, 178, 179, 180 et 186.

**La Goussais** : chemin jouxtant les parcelles H 373, 374, 375, 376, 381, 382, 1363 1393.

**Le Plessis** chemin reliant deux voiries communales desservant le hameau du Plessis. Il jouxte les parcelles H 938, 946, 948, 949, 951, 975, 1078, 1356, 1391, 1392, 1422, 1423, 1424 et 1425.

L'enquête publique s'est déroulée du 12 octobre au 27 octobre 2015.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, Monsieur le Maire propose au regard de la nouvelle estimation des domaines :

### **DECISION**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Jean-Yves SOUDY)

### **La Moulinière**

- **DE DESAFFECTER** le chemin rural au lieu-dit La Moulinière, d'une contenance de 335 m<sup>2</sup> en vue de sa cession ;
- **DE FIXER** le prix de vente dudit chemin à 1.50 € par m<sup>2</sup> ;
- **DE METTRE EN DEMEURE** le propriétaire riverain d'acquérir cette parcelle attenante à leur propriété ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite cette affaire.

### **L'Epine**

- **DE DESAFFECTER** le chemin rural au lieu-dit L'Epine, d'une contenance de 219 m<sup>2</sup> en vue de sa cession ;
- **DE FIXER** le prix de vente dudit chemin à 1.50 € par m<sup>2</sup> ;
- **DE METTRE EN DEMEURE** les propriétaires riverains d'acquérir cette parcelle attenante à leur propriété ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

### **La Buchère**

- **DE DESAFFECTER** le chemin rural au lieu-dit La Buchère, d'une contenance de 151 m<sup>2</sup> en vue de sa cession ;
- **DE FIXER** le prix de vente dudit chemin à 30 € par m<sup>2</sup> ;
- **DE METTRE EN DEMEURE** le propriétaire riverain d'acquérir cette parcelle attenante à leur propriété ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

### **Le Brédeloup**



- **DE DESAFFECTER** le chemin rural au lieu-dit Le Brédeloup, d'une contenance de 538 m<sup>2</sup> en vue de sa cession ;
- **DE FIXER** le prix de vente dudit chemin à 1.50 € par m<sup>2</sup> ;
- **DE METTRE EN DEMEURE** les propriétaires riverains d'acquérir cette parcelle attenante à leur propriété ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

### La Goussais

- **DE DESAFFECTER** le chemin rural au lieu-dit La Goussais, d'une contenance de 483 m<sup>2</sup> en vue de sa cession ;
- **DE FIXER** le prix de vente dudit chemin à 1.50 € par m<sup>2</sup> ;
- **DE METTRE EN DEMEURE** les propriétaires riverains d'acquérir cette parcelle attenante à leur propriété ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

### Le Plessis

- **DE DESAFFECTER** le chemin rural au lieu-dit le Plessis, d'une contenance de 1 136 m<sup>2</sup> en vue de sa cession ;
- **DE FIXER** le prix de vente dudit chemin à 1.50 € par m<sup>2</sup> ;
- **DE METTRE EN DEMEURE** les propriétaires riverains d'acquérir cette parcelle attenante à leur propriété ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

## Assainissement : renouvellement de la Délégation de Service Public pour la gestion du réseau d'assainissement collectif des eaux usées

Monsieur le Maire rappelle que chaque **conseiller municipal** a reçu un rapport analysant les offres des sociétés admises à concourir et justifiant le choix de proposer la société **SAUR** pour un contrat de délégation du service public d'assainissement **du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 décembre 2022** ;

Et considérant qu'il est également nécessaire d'établir un règlement de service qui définit les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de la Commune, du Délégué, des abonnés et des propriétaires et que le projet de règlement proposé a été mis à la disposition des élus parmi les annexes du contrat ;

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose au **Conseil Municipal** :

- d'approuver le choix de la société SAUR comme délégataire du service public d'assainissement collectif;
- d'approuver le contrat de délégation de service public d'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 ainsi que ses annexes ;
- d'approuver le règlement de service qui définit les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de la Commune, du Délégué, des abonnés et des propriétaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation et ses annexes dès que la délibération aura été publiée et transmise au contrôle de légalité.

## **DECISION**

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Pierrick MARAIS)

- **APPROUVE** la proposition sur le choix de la société **SAUR**;
- **APPROUVE** le contrat proposé et ses annexes ;
- **APPROUVE** le règlement de service ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation du service public avec ladite société et toute pièce y afférent dès que la délibération aura été visée par le contrôle de la légalité.

### Assainissement : révision de la taxe d'assainissement

Par délibération en date du 16 novembre 2015, le conseil municipal a, comme chaque année, entériné les tarifs pour la redevance d'assainissement applicables en 2016 pour le contrat "Notre-Dame-des-Landes".

#### **Taxes d'assainissement**

##### **Tarifs actuellement en vigueur**

1. Abonnement : 25.00 €
2. Part communale: 0.565 €/m<sup>3</sup> d'eau consommé

	base	prix unitaire	montant hors TVA		taux TVA %	TVA montant	total TTC
			exploitation	collectivité			
<b>COLLECTE TRAITEMENT EAUX USEES</b>							314,12 €
ABONNEMENT (part communale)	1	25		25	10,00000	2,5	27,50 €
ABONNEMENT (part Nantaise des Eaux)	1	22,3	22,9		10,00000	2,29	25,19 €
CONSOMMATION (part communale)	80	0,565		45,2	10,00000	4,52	49,72 €
CONSOMMATION (part Nantaise des Eaux)	80	0,621	49,68		10,00000	4,968	54,65 €
<b>TOTAL FACTURE</b>			72,58	70,2			<b>157,06 €</b>
RECETTES part fixe	326	25		8150			8 150,00 €
RECETTES part proportionnelle	26080	0,565		14735,2			14 735,20 €
<b>TOTAL RECETTES COLLECTIVITE</b>							<b>22 885.20 €</b>

#### **Nouvelle proposition**

Du fait de changement de délégataire, une révision des taxes d'assainissement est proposée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

1. Abonnement : 25.00 €
2. Part communale : 0.67 €/m<sup>3</sup> d'eau consommé

	base	prix unitaire	montant hors TVA		taux TVA %	TVA montant	total TTC
			exploitation	collectivité			
<b>COLLECTE TRAITEMENT EAUX USEES</b>							314,82 €
ABONNEMENT (part communale)	1	<b>25</b>		<b>25</b>	10,00000	2,5	27,50 €
ABONNEMENT (part SAUR)	1	20	22,9		10,00000	2,29	25,19 €
CONSOMMATION (part communale)	80	<b>0,67</b>		53,6	10,00000	5,36	58,96 €
CONSOMMATION (part SAUR)	80	0,52	41,6		10,00000	4,16	45,76 €
<b>TOTAL FACTURE</b>			64,5	78,6			<b>157,41 €</b>
RECETTES part fixe	326	<b>25</b>		8150			8 150,00 €
RECETTES part proportionnelle	26243	<b>0,67</b>		17582,81			17 582,81 €
<b>TOTAL RECETTES COLLECTIVITE</b>							<b>25 732,81 €</b>

## DECISION

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **APPROUVE** ces propositions
- **DECIDE** de fixer la taxe d'assainissement :
  - Part fixe : 25 €
  - Part variable communale : 0.67 €/m3 d'eau consommé
- **DECIDE une application** de ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

Finances : décisions modificatives  
sur les budgets principal et annexes de la commune

### 1. Budget principal

#### Section de fonctionnement – dépenses

Article 6811 – amortissement des immobilisations : + 7.52 €

Article 022 – dépenses imprévues : - 7.52 €

#### Section investissement - Dépenses

##### **Opération 66 : ecole/restauration scolaire**

Acquisition d'un PC pour le poste du responsable de restauration

Article 2183 – matériel bureautique et informatique : + 790.80 €

Article 020 – dépenses imprévues : - 790.80 €

##### **Opération 73 : mairie**

Acquisition d'un fauteuil ergonomique

Article 2183 – matériel bureautique et informatique : + 289.77 €

Article 020 – dépenses imprévues : - 289.77 € :

##### **Opération 74 – local commercial**

Sécurisation de la porte entrée et arrière de l'épicerie

Article 2315 – construction : + 1 029.60 €

Article 020 – dépenses imprévues : - 1 029.60 €

### **Opération 84 : moulin de Foucré**

Finalisation des travaux de rénovation

Article 2313 – construction : + 17 919.89 €

Article 2313 – honoraires MOE et CSPS : + 3 500.00 €

Article 020 – dépenses imprévues : - 21 419.89 €

### **Opération 1003 : service technique**

Acquisition de matériels électriques

Article 2188 – autres matériels et outillages : + 426.76 €

Article 020 – dépenses imprévues : - 426.76 €

### **Section investissement – Recettes**

Article 28031 – amortissement des immobilisations : + 7.52 €

Article 020 – dépenses imprévues : + 7.52 €

## **2. Budget assainissement**

### **Section fonctionnement – dépenses**

Respect des 7.5% du budget prévisionnel en dépenses imprévues

Article 658 – charges diverses de gestion courante : + 2403.72 €

Article 022 – dépenses imprévues : - 2 403.72 €

### **Section investissement – dépenses**

Respect des 7.5% du budget prévisionnel en dépenses imprévues

Article 2315 – construction : + 1 371.67 €

Article 020 – dépenses imprévues : - 1371.67 €

## **3. Budget Îlot Beusoleil**

Régularisation des opérations d'ordre

### **Section de fonctionnement – dépenses**

Article 66111 – intérêts d'emprunt : + 23 000.00 €

### **Section de fonctionnement – recettes**

Article 71355-042 – variation terrains aménagés : + 23 000.00 €

### **DECISION**

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **ADOPTE** ces propositions

- **DECIDE** d'inscrire ces modifications aux budgets principal, assainissement et flot Beausoleil.

## Ressources humaines : création d'emplois

### **Service à la population : Enfance Jeunesse et restauration**

Afin de répondre à l'augmentation des effectifs à l'accueil périscolaire et en restauration, il convient de créer un nouveau poste sous statut contrat aidé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

La durée hebdomadaire de 32 heures sera répartie de la manière suivante :

- 24 heures pour l'accueil périscolaire
- 8 heures pour la restauration scolaire

### **Landes'Art**

Il convient de créer 4 emplois temporaires pour assurer les permanences d'ouverture du local du sabotier du 25 juin au 3 octobre 2016 :

- Création d'un poste d'agent d'accueil pour 31 heures de permanence
- Création de trois postes d'agent d'accueil pour 34 heures de permanence

Le coût en salaire chargé pour la commune est d'un montant de 2178.68 €.

### **Accompagnateur dans les transports scolaires**

Au vu des précisions apportées par le service des transports de la CCEG, un agent de la collectivité est intéressé pour assurer les fonctions d'accompagnateur dans les transports scolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Il conviendra de modifier lors du prochain conseil la durée hebdomadaire de cet agent.

Le poste sera créé sur la commune mais la dépense sera remboursée par la Communauté de communes Erdre et Gesvres.

### **DECISION**

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **ADOPTE** ces propositions
- **DECIDE DE CREER :**
  - 1) **Un poste sous contrat aidé** sur un emploi en référence au grade d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 32h à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016
  - 2) **Trois emplois temporaires** pour la manifestation du Landes'Art sur un emploi d'agent d'accueil pour réaliser 34 heures de permanence à compter du 25 juin 2016 jusqu'au 3 octobre 2016
  - 3) **Un emploi temporaire** pour la manifestation du Landes'Art sur un emploi d'agent d'accueil pour réaliser 31 heures de permanence à compter du 25 juin jusqu'au 3 octobre 2016

## Création d'un emploi sous statut Service Civique

Monsieur le Maire propose de recruter un agent sous statut "service civique" à temps complet sur une durée de 8 mois minimum.

Les missions confiées seraient :

- Réaliser un diagnostic jeunesse sur la commune
- Epauler le coordonnateur Enfance Jeunesse sur le développement, le suivi et l'évaluation du PEDT avec la mise en partenariat des différents acteurs
- Analyser pour adapter, la communication réalisée par nos structures envers les jeunes et les familles
- Développer et créer des partenariats avec les associations locales
- Participer à la mise en place d'évènements Jeunesse sur la commune
- Création d'une Juniors Association sur la Maison des Jeunes

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) soutient cette initiative :

Le service civique a pour but de proposer à tous les jeunes de 16 à 25 ans un cadre d'engagement dans lequel ils pourront gagner en confiance et en compétences.

L'éducation, les loisirs, la citoyenneté... sont des missions d'intérêt général reconnues prioritaires dans ce dispositif. Les collectivités peuvent accueillir des volontaires et de bénéficier du soutien de l'Etat. Le développement du projet éducatif de territoire peut être l'occasion d'imaginer la création de missions pour des jeunes.

En effet, le volontaire sans être en capacité d'être le représentant du PEDT, et sans lien de subordination, peut être une richesse et ressource pour votre action éducative. Le dispositif service civique peut permettre à un jeune d'apporter une plus-value en allant vers la population, en créant du lien avec les acteurs, en contribuant à la qualité du projet et au développement de nouvelles actions.

La D.D.C.S. a pour mission d'accompagner le développement du service civique.

### **DECISION :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **ACCEPTE** d'accueillir un jeune en service civique pour l'année scolaire pour intervenir au sein du service enfance jeunesse dans le cadre d'une mission liée :
  - Réaliser un diagnostic jeunesse sur la commune
  - Epauler le coordonnateur Enfance Jeunesse sur le développement, le suivi et l'évaluation du PEDT avec la mise en partenariat des différents acteurs
  - Analyser pour adapter, la communication réalisée par nos structures envers les jeunes et les familles
  - Développer et créer des partenariats avec les associations locales
  - Participer à la mise en place d'évènements Jeunesse sur la commune
  - Création d'une Juniors Association sur la Maison des Jeunes

## Relevé de décisions

Néant

## Affaires diverses

### **Commission de suivi informatique :**

Monsieur Dany LECOQ accepte d'être l' élu référent informatique de la commune.

### **Restauration municipale**

Nous entrons dans la phase finale de la procédure de renouvellement du marché de fourniture de repas en liaison froide. L'audition des trois candidats est fixée le lundi 27 janvier 2016 au matin.

### **PLUi**

La réunion présentant le diagnostic du territoire aux conseillers municipaux est fixée le lundi 27 juin 2016 à 18h à Fay-de-Bretagne.

### **Finances**

Un examen du budget à mi-année est programmé avec tous les membres de la commission finances le mercredi 6 juillet 2016 à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-Paul NAUD lève la séance à 23H30

Le prochain conseil municipal est fixé le 11 juillet 2016 à 20h30.

<b>Gaëtan BRARD</b>	<b>Isabelle DUGAST</b>	<b>Marie-Odile FOUCHER</b>	<b>Myrtille GOUPIL</b>
<b>Sophie HERAULT</b>	<b>Isabelle KHALDI- PROVOST</b>	<b>Caroline LECLERC</b>	<b>Dany LECOQ</b>
<b>Patrick MAILLARD</b>	<b>Nathalie MARAIS- CHARTIER</b>	<b>Pierrick MARAIS</b>	<b>Ghyslaine MORTIER-DORIAN</b>
<b>Jean-Paul NAUD</b>	<b>Philippe OLIVIER</b>	<b>Laurent PAPIN</b>	<b>Bruno SIEBENHUNER</b>
<b>Jean-Yves SOUDY</b>	<b>Yannick TOULOUX</b>		